

FCPE

HSBC EE ISR ACTIONS MONDE

Rapport annuel du Conseil de Surveillance 2023

Exercice 2022

Le présent rapport a été élaboré sous la responsabilité du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE ISR ACTIONS MONDE. Il est destiné aux porteurs de parts et complète le rapport annuel effectué par la Société de Gestion sur la gestion du FCPE.

Membres du Conseil de Surveillance du FCPE

Rappel de la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se compose statutairement pour chaque entreprise adhérente de :

- 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise adhérente, élu directement par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique de l'entreprise adhérente ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales représentatives de l'entreprise adhérente,
- 1 membre représentant l'entreprise adhérente, désigné par la Direction de l'entreprise adhérente.

Changements et informations intéressant le FCPE

1. Changements intéressant le FCPE suite à une décision du Conseil de Surveillance (exercice 2022 – 1^{er} semestre 2023)

Votre Conseil de Surveillance vous rappelle les changements intéressant le FCPE au cours de l'exercice 2022 et du 1^{er} semestre 2023 :

► **Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine**

→ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

► **Modification de la dénomination du FCPE**

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Dans un objectif d'harmonisation de la dénomination des fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR gérés par HSBC Global Asset Management (France), le FCPE a adopté le 30 décembre 2022 la nouvelle dénomination HSBC EE ISR ACTIONS MONDE.

► **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable**

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1^{er} janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.

Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS MONDE

► Mise en place du DIC en remplacement du DICI

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

2. Autre décision du Conseil de Surveillance

► Adoption du rapport annuel du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son rapport annuel par lequel il rend compte aux porteurs de parts du FCPE de l'exercice de l'ensemble de ses missions au cours de l'année 2022.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS MONDE

Examen de la gestion du FCPE

1. Examen du rapport annuel du FCPE

Le rapport annuel du FCPE HSBC EE ISR ACTIONS MONDE est conforme aux normes et aux usages de place. Il a été certifié par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

Le Conseil de Surveillance a donné quitus à la Société de Gestion pour la gestion effectuée au cours de l'exercice 2022.

2. Examen de la gestion financière

L'examen de la gestion financière fait apparaître la situation suivante :

- Evolution de la performance sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part E	-14,91%	22,53%	46,62%
Performance de l'indice (pour information)	-12,78%	21,60%	51,56%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Performance de la part F	-15,27%	20,91%	43,40%
Performance de l'indice (pour information)	-12,78%	21,60%	51,56%

- Evolution de la volatilité sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part E	18,46%	19,61%	17,25%
Volatilité de l'indice (pour information)	17,63%	19,34%	17,16%

Catégorie de parts F

	2022	3 ans	5 ans
Volatilité de la part F	18,46%	19,61%	17,25%
Volatilité de l'indice (pour information)	17,63%	19,34%	17,16%

Commentaires du gérant :

Environnement Economique

La hausse des marchés d'actions entamée au cours du mois d'octobre a été interrompue au milieu du mois de décembre avec les hausses des taux directeurs des banques centrales. De plus, les nouvelles provenant de Chine sur la gestion de la crise Covid ont apporté des éléments de volatilité dans un contexte économique incertain.

Les principales banques centrales ont tour à tour augmenté leurs taux directeurs en milieu de mois, de 50 points de base. L'événement le plus significatif a été initié par la Banque centrale du Japon (BoJ) qui a annoncé, contre toute attente, élargir par le haut la bande de fluctuation du taux à 10 ans signifiant ainsi une inflexion restrictive de sa politique monétaire.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS MONDE

L'environnement économique a été marqué par l'inflation. Si elle a globalement reflué par rapport à ses plus hauts, il n'en reste pas moins qu'elle est perçue par les marchés comme pérenne. Cette inflation aux origines multiples est alimentée par la hausse des prix des matières premières, par une forte demande et dans une moindre mesure par les difficultés d'approvisionnement que rencontrent les entreprises.

L'activité des pays de l'OCDE est résiliente comme l'indiquent les différents indicateurs issus des enquêtes auprès des directeurs d'achats. Surtout, les taux de chômage restent historiquement bas dans la plupart des économies. Dans les principaux pays, le marché du travail est déséquilibré avec dans certains secteurs une offre de travail non pourvue.

D'une manière générale les entreprises se sont adaptées aux différents chocs exogènes et au contexte géopolitique incertain. Les résultats publiés au cours du dernier trimestre indiquent la solidité des carnets de commandes et le niveau élevé de leur profitabilité.

Ainsi, le risque de stagflation, c'est-à-dire une période croissance faible voire nulle avec de l'inflation, pourrait se matérialiser cet hiver en Europe.

Alors qu'un rallye de fin d'année s'était enclenché, les décisions des banques centrales ont créé un point de rupture entraînant une correction sur le mois de décembre. Sur le mois, l'indice MSCI monde a baissé de 4,25%. Les marchés américains ont baissé de 5,92%. Les marchés émergents et le Japon ont été moins impactés avec une performance de -1,41% et +0,27% respectivement. En Europe, l'indice Eurostoxx 50 a baissé de -4,27%.

L'indice Eurostoxx des valeurs de croissance a chuté de -5,58%, alors que l'indice qui regroupe les valeurs faiblement valorisées a subi une baisse relativement limitée à -2,11%. En termes sectoriels, la technologie, les banques et la consommation durable ont le plus reculé. Le secteur énergétique a aussi décliné en lien avec la baisse des prix des énergies.

Alors que les petites et moyennes capitalisations en Europe avaient sous-performé les grandes capitalisations au cours de l'année en raison de leur vulnérabilité au cycle économique et à leur niveau de liquidité, au cours du mois de décembre elles ont réduit leur écart. Ainsi, elles ont baissé respectivement de -1,6% et -1,8% respectivement contre -4,0% pour les grandes capitalisations.

Le fait marquant sur le marché des matières premières est la baisse de -35,43% du prix du gaz. Cette baisse est liée aux conditions climatiques favorables et à la baisse des tensions sur le marché avec une demande moins forte. Les autres matières premières ont continué à augmenter, avec par exemple le coton, +7,08%, le nickel, +11,24% qui subissent une augmentation des coûts d'extraction ou d'exploitation et une forte demande.

Le marché des changes a vu l'euro continuer à s'apprécier par rapport au dollar américain, +2,87% et globalement par rapport aux autres devises européennes avec la normalisation des taux de la BCE et des moindres tensions sur les pays périphériques. Sur le marché des taux gouvernementaux à 10 ans, les taux ont progressé, notamment aux Etats-Unis dont le taux des emprunts gouvernementaux a clôturé l'année à 3,9%.

En Europe, les évolutions ont été similaires, avec le taux de l'obligation gouvernementale allemand (Bund) qui a terminé l'année à 2,6% et le taux de l'obligation de l'Etat français (OAT) à 3,2%. Ces mouvements de taux s'expliquent essentiellement par la hausse des taux des banques centrales et par la réduction des liquidités sur les marchés.

Performances

Le FCPE HSBC EE ISR ACTIONS MONDE enregistre un repli de de -14,91% pour la part E et de -15,27% pour la part F, il sous-performe l'indice MSCI World, dividendes nets réinvestis, en euro. Toutefois, le FCPE parvient à nettement surperformer l'indice MSCI World SRI grâce à sa gestion active en matière de sélection de titres.

FCPE HSBC EE ISR ACTIONS MONDE

En terme d'allocation sectorielle, le FCPE a bénéficié de ses sous-expositions sur les industries des médias et de l'automobile, deux industries qui ont nettement sous-performé sur l'ensemble de l'année. Le FCPE bénéficie également de ses surexpositions sur l'assurance, l'industrie et les produits de soin & beauté.

Ces gains en terme d'allocation sont partiellement compensés par des contributions négatives venant de la sous-exposition du FCPE sur l'énergie, ainsi que de la surexposition du FCPE sur les semi-conducteurs.

En terme de sélection de valeurs, le FCPE a profité de certaines sous-expositions liées à sa politique de gestion en matière d'exclusions et de recherche de valeurs best-in-class, à savoir Amazon, Meta, Tesla, Alphabet et Apple, qui ont pâti d'un arbitrage défavorable sur les valeurs de croissance dans un contexte de hausse de taux, qui a plutôt tendance à privilégier les valeurs de rendement.

Le FCPE bénéficie également de ses positionnements actifs sur Baker Hugues, Cigna, Pepsico, Novo Nordisk, Cummins, positionnements induits par la politique de gestion SRI du fonds.

Perspectives

Les variables macro-économiques et les événements exogènes tels que les tensions géopolitiques ou la gestion de la pandémie Covid-19 par la Chine devraient continuer de structurer et de dominer la tendance des marchés financiers.

Les signes d'un ralentissement de la croissance voire de décroissance dans les pays développés sont perceptibles. Dans cet environnement défavorable, l'Europe reste perméable aux différents chocs. Les facteurs de soutien sont essentiellement liés à l'épargne accumulée et aux aides des Etats. Cependant, les niveaux d'endettement des Etats européens devraient limiter leurs interventions.

L'inflation tend à devenir persistante. Tout en réduisant les liquidités sur les marchés, les banques centrales continuent de relever les taux directeurs et entendent leur normalisation à moyen terme. Cette dernière dépendra des effets de second tour, c'est-à-dire de la transmission de l'inflation aux salaires et aux services et ainsi de la stabilisation du taux d'inflation à un niveau qu'elles jugeront raisonnable.

La rentabilité des entreprises, au plus haut, devrait être confrontée à la hausse des prix des matières premières et des salaires. La capacité des entreprises à absorber ces coûts et à les répercuter dans leur prix de vente sera surveillée. Les entreprises devront aussi prendre en compte les restrictions de crédit alors que le besoin de financement des investissements liés à la transition énergétique est élevé.

Enfin, les niveaux de valorisation atteints sur les marchés incitent à la prudence : les actions européennes sont revenues à des niveaux moyens

3. Examen de la gestion administrative

La gestion administrative a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion administrative est satisfaisante notamment dans le domaine de l'information des porteurs de parts, le suivi des opérations sur titres et les informations juridiques.

4. Examen de la gestion comptable

La gestion comptable a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion comptable est satisfaisante.

Il est rappelé que les comptes annuels du FCPE ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

La valorisation des titres est effectuée selon les normes et les usages en vigueur.